



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Secrétaire : M. Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/11/2 – OBJET : Règlement de Fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.421-3, L.421-4 et D.214-9,

Vu la délibération n° 2015/02/18 du 15 février 2015 relative à la nouvelle procédure d'inscription et d'attribution des places d'accueil Petite Enfance,

Vu la délibération n° 2019/07/9 du 3 juillet 2019 par laquelle le conseil municipal a décidé la création et l'ouverture en septembre 2019 d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) situé au rez-de-jardin de la Maison de la Petite Enfance sise 9 bis, rue Roger Henry à Saint-Cyr-l'École,

Vu la délibération n° 2020/07/26 du 8 juillet 2020 relative à la mise en place du règlement de fonctionnement pour le Relais Assistant Maternel (RAM),

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement du RAM devenu Relais Petite Enfance (RPE),

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Adopte à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE).

Article 2 : Fixe la date d'application de ce nouveau règlement au 1^{er} décembre 2022 et **abroge** en conséquence à compter de la même date le précédent règlement du Relais Assistant Maternel (RAM).

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **29 NOV. 2022**
et par publication en ligne le : **29 NOV. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **29 NOV. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)

Date de transmission de l'acte : 29/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-11-2 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221123-2022-11-2-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes